

Le prix de l'enseignement en France, par PIERRE DAUMARD. Un vol., 5½ po. x 8¾, broché, 269 pages. Collection « Perspectives économiques ». — CALMANN-LEVY, France, 1969

S. Rigaldies

Volume 45, numéro 4, janvier–mars 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003775ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003775ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rigaldies, S. (1970). Compte rendu de [*Le prix de l'enseignement en France*, par PIERRE DAUMARD. Un vol., 5½ po. x 8¾, broché, 269 pages. Collection « Perspectives économiques ». — CALMANN-LEVY, France, 1969]. *L'Actualité économique*, 45(4), 826–829. <https://doi.org/10.7202/1003775ar>

Le prix de l'enseignement en France, par PIERRE DAUMARD. Un vol., 5½ po. x 8¼, broché, 269 pages. Collection « Perspectives économiques ». — CALMANN-LEVY, France, 1969.

P. Daumard, jeune économiste, a soutenu en 1968 une thèse remarquable de doctorat en sciences économiques. Il a eu la chance de pouvoir la publier ensuite, et surtout d'être préfacé par E. Faure, alors ministre de l'Éducation nationale en France. Cette thèse était à l'ordre du jour du fait des manifestations de l'époque pour une réforme de l'enseignement. P. Daumard, de par sa formation d'économiste d'entreprise, a été amené à effectuer son étude dans une optique nouvelle anticonformiste. Un des principaux mérites de cet ouvrage est de fournir un guide pratique lorsqu'on se trouve en présence de la complexité des comptes français.

Le domaine de l'enseignement, dit l'auteur dans une introduction brève, est un problème déjà soulevé par les anciens de la pensée économique : étude de l'incidence de l'éducation sur la production. P. Daumard préfère, comme tous les économistes conscients de la lacune de la théorie économique classique, rechercher l'économie de l'enseignement plutôt que de considérer l'enseignement comme un facteur économique.

Dans la première partie de cet ouvrage, on trouve une analyse comptable détaillée des éléments constitutifs du coût et du financement de l'éducation. L'évolution du budget de l'Éducation nationale est étudiée surtout dans la période 1955-1969. Cette étude temporelle permet une excellente approche du volume des ressources consacrées à l'éducation. Il est net que les finances publiques ont fait un effort réel depuis 1955 en faveur de l'enseignement. Mais il s'agit d'apprécier surtout l'effort de l'État par rapport aux variations de la production et de la richesse du pays.

La croissance fut irrégulière et se schématise comme suit :

— quasi-stagnation : 1955-1958,

— forte élévation : 1959,

— quasi-stagnation : 1962,

— reprise du mouvement de hausse : 1963-64-65,

— essoufflement : 1966.

L'étude que l'auteur fait du budget est significative, du fait qu'il examine la répartition interne des crédits : budget de fonctionnement et budget d'équipement (distinction classique). Tout d'abord, les crédits de fonctionnement révèlent une croissance variable selon la nature des dépenses (personnel, matériel, sociales, ...). Ce sont les dépenses de personnel qui ont subi le plus faible développement et, du fait qu'elles représentent l'essentiel des coûts de fonctionnement, leur faible croissance a limité la hausse globale des crédits ordinaires. Mais, à côté, les autres catégories de frais de fonctionnement se sont

LES LIVRES

développées plus rapidement dans la mesure où les services d'interventions publiques s'adressent à une population de plus en plus nombreuse.

P. Daumard consacre, ici, une part intéressante de son travail à l'aide à l'enseignement privé, n'épargnant en rien les carences et faiblesses de l'enseignement public.

Lorsqu'on aborde l'étude du budget d'équipement, particulièrement intéressante, P. Daumard retient particulièrement les dépenses budgétaires effectives, c'est-à-dire le total des crédits de paiements. Les efforts d'investissement ont été remarquables, toujours pour la période considérée, du fait des bouleversements démographiques. Ici, le problème est particulier, car il s'agit d'adapter l'offre d'enseignement aux changements de la demande. Ceci nécessite, de la part des responsables, des prévisions. Mais ces prévisions ne peuvent se réaliser que si les crédits sont débloqués ; or, une insuffisance de ces derniers a interdit non seulement les progrès de scolarisation, mais aussi l'application de la prolongation obligatoire de la scolarité, constituant ainsi un frein au développement de la scolarisation spontanée. Les prévisions sont souvent délicates et ce sont les effectifs qui jouent le rôle de presse-bouton pour les investissements.

L'auteur constate, enfin, que l'évolution démographique a submergé tour à tour les divers ordres d'enseignement, suscitant dans chacun d'eux des ondes successives d'investissement. Ces résultats étaient prévisibles, mais l'inquiétant se trouve dans le fait que l'Éducation nationale n'a jamais agi que sous la pression des nécessités, sans action rationnelle compatible avec une volonté planificatrice.

Une fois les prévisions faites et les crédits accordés, on peut encore se heurter à une mauvaise gestion des crédits due à la carence administrative. Du point de vue politique, la croissance des dotations budgétaires est trop faible et trop irrégulière ; du point de vue administratif, l'Éducation nationale est incapable d'utiliser les crédits qu'elle réclame, car elle est mal préparée aux bouleversements structureaux. On accuse l'administration de l'Éducation nationale d'être responsable de cette mauvaise gestion de par sa viscosité administrative et sa sous-administration chronique des services. Mais ces responsabilités ne sont pas unilatérales, car le ministère des Finances est un intermédiaire des réalisations peu enclin à la générosité. Méthodes et procédures administratives réclament à juste titre une révision nécessaire.

Aujourd'hui, quelques modifications pourraient permettre une meilleure utilisation des crédits :

- améliorations des procédures de programmation,
- simplification du système de financement,
- normalisation des programmes,
- industrialisation des constructions.

L'apparition depuis le deuxième Plan (1952-1956) d'une Commission d'équipement scolaire, universitaire et sportif, qui est chargée de chiffrer les investissements en matière d'éducation, permet un rapprochement des réalisations aux objectifs fixés par les plans en termes financiers. L'éducation

devient-elle alors un objectif prioritaire ? Il s'agit, pour donner une réponse à cette question de se reporter à la formation brute de capital fixe (F.B.C.F.) des administrations et d'essayer de mesurer la part des investissements éducatifs dans l'ensemble des investissements publics (tableau, p. 70).

Cet examen détaillé du budget de l'Éducation nationale, conclut P. Daumard, montre bien que le ministère de l'Éducation nationale a subi plus qu'il n'a prévu. Il a adapté l'enseignement aux variations des effectifs en épousant les changements structureaux d'une économie moderne. Ainsi, l'éducation n'est pas apparue comme le facteur principal de la croissance économique. Le Plan devra donc s'imposer de plus en plus en ce qui concerne les objectifs de scolarisation, les sélections, selon les besoins et possibilités de l'économie. Précisément, le V^e Plan s'oriente avant tout vers un développement de la productivité.

*
* *

La deuxième partie porte sur les facteurs de la hausse des prix, qui sont principalement : l'accroissement de la population, ses déplacements dans l'espace, l'amélioration du niveau de vie, les contraintes des pouvoirs publics. P. Daumard étudie de façon plus approfondie l'influence de la hausse des prix, de l'amélioration des services et de l'intervention sociale comme facteurs de hausse des coûts unitaires ; en effet, ces derniers permettent de se rendre mieux compte de l'accroissement du prix de l'enseignement dans l'ensemble, car le prix de revient d'un élève s'accroît au fur et à mesure qu'augmente la population.

Le problème d'efficacité économique se pose pour le ministère de l'Éducation nationale en terme de coût minimal bien qu'il lui soit impossible de parler, comme de l'entreprise, de coût marginal, de coût variable et de coût fixe. De plus, on ne peut tenir compte de la dépréciation du capital, mais par contre une estimation de l'amortissement annuel des bâtiments nouveaux est possible sans arriver quand même à obtenir le coût du capital susceptible de s'ajouter au coût de fonctionnement.

Le calcul du coefficient marginal de capital par élève serait plus significatif, mais la pratique administrative interdit le rapprochement du coût des constructions nouvelles à l'accroissement des effectifs.

A partir de ces données budgétaires il a été possible d'établir les coûts unitaires suivants :

- traitements du personnel,
- achats de biens et services,
- bourses et autres aides.

Il s'agit de coûts unitaires de fonctionnement calculés à partir de dépenses de fonctionnement.

Après avoir étudié les coûts unitaires dans les différents degrés d'enseignement, l'auteur évalue le prix de scolarité en France. Pour lui,

LES LIVRES

- l'allongement de la scolarité est une lourde charge financière pour l'État,
- les différents coûts unitaires permettent de mieux cerner le prix véritable de l'enseignement, bien qu'il ne corresponde qu'à un ordre de grandeur approximatif,
- le coût du diplômé s'élève très vite au-delà de la période de scolarité obligatoire (tableau, p. 145).

Ces coûts permettent une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Quant à l'évolution des coûts unitaires, P. Daumard constate que l'essentiel des coûts correspond aux dépenses de personnel, ce qui constitue un élément explicatif de la hausse des coûts unitaires. D'autre part, la qualité de l'enseignement s'améliore par une croissance de la qualification des enseignants, et l'extension des services rendus se traduit par l'octroi de bourses.

*
* * *

La troisième partie de cette thèse se rapporte à une étude du coût social qui va au-delà des perspectives comptables.

Tout d'abord, il faut préciser que le ministère de l'Éducation nationale n'est pas seul à supporter la charge de l'enseignement. Il a à ses côtés d'autres ministères dont l'effort financier correspond à d'autres budgets que celui de l'Éducation nationale.

P. Daumard dépasse le cloisonnement institutionnel dans le but d'étudier et d'apprécier la totalité de l'effort financier et de procéder à une analyse de la fonction éducation qui excède la compétence du seul ministère de l'Éducation nationale.

P. Daumard conclut à une politique favorable à l'Éducation nationale lorsqu'il constate une croissance des dépenses éducatives. En fait, seules les dépenses éducatives de l'Éducation nationale augmentent, celles des autres ministères étant en baisse. En réalité, c'est la population croissante qui bénéficie des activités du ministère et qui fait gonfler les dépenses.

*
* * *

Par son étude, l'auteur n'a pas craint de mettre en lumière les défauts d'un ministère qui, jusque là, s'adaptait période par période aux nécessités demandées par une population croissante. Ces idées pourront peut-être servir de modèle à une nouvelle politique de l'enseignement, puisque l'auteur ne met pas radicalement en cause le système, mais bien plutôt la façon de le gérer.

Un livre à méditer pour les ministres...

S. Rigaldies

Le contrat de travail, par CLAUDE ORLIAC. Un vol. 4 po. x 7, broché, 128 pages. Collection « Que sais-je ? ». — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 1969.